

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 20 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-deux juin deux mille vingt-trois par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 34 membres,

Mme Christel ROYER, Mme Hélène ROUSSELIN, Mme Véronique RAYNAUD, M. Thomas BERRUEZO, Mme Mairie-Ambre DESCATEAUX, Mme Bénédicte MARETHEU, Mme Carole NOIRET, M. Didier SCHREIBER, Mme Maryse LEVY, M. Bruno PEREZ, M. Laurent COURTOIS, M. Jean-Baptiste ROBLIN, Mme Catherine DAVID, M. Gilles CARREZ, Mme Natacha DANI, Mme Nassima BELLAL, M. David BOUCHET, Mme Marie BRANES, M. Pierre PELLÉ, Mme Florence HOUDOT, Mme Catherine ALLARD, M. Marc RENÉ, M. Paul BAZIN, Mme Alice PECOT, M. David MONTEIRO, Mme Emilie VASQUEZ, M. Régis DUBOIS, Mme Lorenza CALIANDRO-CHARLON, M. Frédéric GRIGNON, Mme Célia RIVES, M. Patrick MOUGE, M. Michel MARTET, M. Marc BONIFACE, M. Richard DELEPLANQUE

Excusé(s) :

M. Eric COUTURE donne pouvoir à Mme Carole NOIRET,
M. Franck MANET donne pouvoir à Mme Nassima BELLAL,
M. Pierre BUGEJA donne pouvoir à Mme Marie BRANES,
Mme Ludivine VALETTE donne pouvoir à M. Marc RENÉ,
Mme Andreia Sofia ANTUNES donne pouvoir à Mme Célia RIVES

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Alice PECOT

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Installé, Monsieur Frédéric GRIGNON en tant que conseiller municipal en remplacement de Madame Manon CUIPIF,
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du vendredi 9 juin 2023, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Décidé, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret et de désigner à mains levées, Monsieur Frédéric GRIGNON, pour siéger au sein des Commissions municipales Sport et Culture, par 39 voix pour,
- Désigné, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret et de désigner à mains levées, Monsieur Frédéric GRIGNON, pour siéger au sein de la Commission Consultative pour les Services Publics Locaux, par 39 voix pour,
- Attribué, à l'unanimité, le marché de réservations de 12 places d'accueil collectif en crèche privée BABILOU, par 39 voix pour,
- Pris acte de l'attribution de marché de nettoyage de locaux administratifs municipaux d'activités au public à la société Euro Défense Service Groupe Labrenne,
- Attribué, à l'unanimité, le marché de mobiliers urbains pour voirie à la société LE POTELET, par 39 voix pour,
- Attribué, à l'unanimité, une subvention de fonctionnement d'un montant de 760 000€ pour l'année 2023, au profit de la régie des Centres des Bords de Marne, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle A 320 sise 33 rue de la Croix d'Eau au Perreux-sur-Marne, au prix de 450 000€ HT et hors droit, par 39 voix pour,
- Fixé, à l'unanimité, le taux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sur le territoire de la Commune, à compter du 1er janvier 2024, par 35 voix pour et 4 abstentions (Mme Rives, M. Mouge, M. Martet, Mme Antunes),
- Approuvé, à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AG 48 sise 10 quai d'Argonne au Perreux-sur-Marne appartenant à la Société Nautique du Perreux au prix de 225 000€, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AG 60 sise 7 quai d'Argonne au Perreux-sur-Marne appartenant à la Société Nautique du Perreux au prix de 450 000€, par 39 voix pour,
- Validé, à l'unanimité, la répartition des subventions communales complémentaires allouées aux associations sportives, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention de reversement d'une subvention pour financer la rénovation des bulles de tennis de la Ville, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la mise en place de cinq indemnités cumulables au RIFSEEP, par 39 voix pour,

- Approuvé et autorisé la signature, à l'unanimité, de la convention de la Période de Préparation au Reclassement entre le CIG et la Ville, par 39 voix pour,
- Adopté, à l'unanimité, la mise en place des nouvelles dispositions du Forfait Mobilités Durables applicables de manière rétroactive au 1er janvier 2022, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la fixation du nouveau plafond du droit individuel à la formation des élus à 800 €, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs de la commune, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h26.

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mairie du Perreux-sur-Marne (77) in blue ink. The seal is circular and contains the text "Mairie du Perreux-sur-Marne (77) de Marne" around the perimeter. In the center of the seal is a coat of arms featuring a crown, a shield with a cross, and a sword. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink.

Christel ROYER